

PRATIQUER LA PAIE DES INTERMITTENTS DU SPECTACLE

• 1 JOURS

le 26 novembre 2020
AIX-EN-PROVENCE
ARSUD

PUBLIC

Organisateur et employeur permanent ou occasionnel dans le spectacle et l'événementiel. Toute personne en charge de l'embauche, des contrats, de tout ou partie de la gestion du personnel, entrant dans le métier ou qui souhaite actualiser ses connaissances : administrateur, secrétaire général, comptable, chargé de la paie, chargé de production ou de diffusion, responsable ou coordinateur, directeur ou responsable technique. Cette formation s'adresse également aux artistes, techniciens qui souhaitent maîtriser au mieux leur statut.

INTERVENANTS

BENOÎT BABINET

L'environnement juridique des employeurs du spectacle vivant et des intermittents du spectacle est complexe en raison de sa réglementation spécifique .

Ces mécanismes déclaratifs et de calcul de paie sont particulièrement importants à maîtriser pour appréhender pleinement les enjeux légaux, sociaux et économiques de ce système.

Cette formation permettra d'acquérir les connaissances des techniques, obligations et bonnes pratiques liées à la paie des intermittents du spectacle.

OBJECTIFS DE FORMATION

- Connaître les particularités et obligations des employeurs du spectacle vivant
- Connaître les obligations légales liées à l'embauche et la paie des intermittents
- Connaître les bases techniques des bulletins de paye et des déclarations sociales
- Savoir repérer les points de vigilance et identifier les risques liés à la tenue de la paye

CONTENUS

1. Identifier le cadre juridique et les particularités des employeurs

- Les entreprises culturelles et la licence d'entrepreneur de spectacles
- Les conventions collectives et accords interbranchés
- La distinction employeur professionnel / employeur occasionnel (Guso)

2. Comprendre le statut de l'Intermittent du Spectacle

- Statut, règle, détermination de l'ARE ...

3. Distinguer les modes de rémunération et leurs conséquences en paye

- Artiste / Technicien : distinction, définition et statut
- Les notions de cachets, services, heures...

4. Maîtriser le cycle de paye

- L'embauche : le Contrat de Travail
Les règles du CDDU, les mentions obligatoires, la subordination juridique et la présomption de salariat
- La Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE)
- La Fiche de Paye
- Calcul (base, plafond, taux ..) des cotisations aux différentes caisses : Urssaf, Audiens, Pôle Emploi, AFDAS, FNAS, FCAP ... Les règles du Prélèvement à la source (PAS)
- L'Attestation Employeur Mensuelle (AEM)
- Le N° d'objet, les mentions obligatoires, le mode de transmission ...
- Le Certificat d'Emploi aux Congés Spectacles
- Les Déclarations Sociales : DSN, Audiens, Pôle Emploi ...

5. Gérer son organisation administrative

Mettre en place d'un système de classement et d'organisation efficace.

CONTACT

fabriqueformation@arsud-
regionsud.com
(mailto:fabriqueformation@arsud-
regionsud.com)

La fabrique de formation / Arsud Aix-en-Provence

6 place Barthélémy Niollon
CS 30759 13617
Aix-en-Provence Cedex 1
Tél. 04 42 21 78 00
formationculture.com
(http://formationculture.com)

Arsud (siège social)

Carrefour de la Malle
CD 60 13320
Bouc Bel Air
Tél 04 42 94 92 00

APE : 8413Z
SIRET : 281 300 046 00014
Déclaration enregistrée sous le
numéro : 93131801913
Cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'Etat

ORGANISATION DE LA FORMATION

CONDITIONS DE PARTICIPATION ou PRÉREQUIS

- Aucun(e)

EFFECTIF

- 15 participants maximum

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- La formation se déroule en présentiel
- Seront étudiés des cas pratiques et modèles de fiche de paye, contrat de travail, AEM, déclarations sociales ...
- Des méthodes pédagogiques actives et participatives qui alternent apports théoriques, exercices pratiques, études de cas individuelles ou en petits groupes, mises en situation. La formation laisse une large place aux échanges et aux partages d'expériences pour faciliter la mise en perspective avec la pratique professionnelle des participants.
- La documentation pédagogique de ce module rassemble : le/les supports pédagogiques du/des intervenant(e), les outils présentés dans la formation, une bibliographie et webographie ainsi que des dossiers thématiques et documentaires spécifiques à la formation
- La responsable de formation est disponible en amont, tout au long et après la formation pour suivre le déroulement administratif et pédagogique, collectif et individuel

ÉVALUATION

- Entretien téléphonique et questionnaire pédagogique préalables
- Bilan oral et questionnaire d'évaluation des acquis à l'issue de la formation
- Attestation de formation remise au stagiaire

TARIF : 280€ net de taxe

EFFECTIF

- 15 participants maximum

HORAIRES

- De 9h30 à 13h00 et de 14h15 à 17h45

TARIF

- 280 euros TTC